

B 2584; witch 022, Anthoine Grevillon du val de Ramonchamp

8 February 1625

Substitut of Arches notes that Anthoine Grevillon alias le Noir Anthoine has been operating for 2 or 3 years in val de Ramonchamps. where he had 'semée plusieurs recepbes et superstitions tant pour la guerison du bestail qu'autrement au moyen d'un diable familial'. Had recently been trying to heal wife of Delat Godel of le Thillot and wife of Martin Parmentier of Bussang. Requires the substitut for prévôt to arrest him, carry out investigation, and report to PG des Vosges.

8 February 1625; interrogation

Note than he was searched when arrested. Had a horn containing grains or seeds, which he said were heather. Three tinplate boxes with red wax on covers, and some words printed, among them 'hogry'. Also a piece of white stone which he said was 'de l'alun nostre dame'.

Said he was Anthoine Grevillon, native of Melet in Burgundy, living at Orbey in Allemaigne. Was married but had no children. Had left Melet 7 weeks earlier 'pour une batture'. Was asked if he had not left in fear that 'l'on luy mist la main sur le colet', after he had sold 'ung diable familial' to another man whose neck it broke.

A faict response estre la verité, qu'il a heu ung et plus de sept diables familiaires qu'il a heuz venduz et revenduz, et le dernier qui fut vendu quatre batz, luy en feit bon marché sur promesse qu'il luy faisoit de luy rendre des services.

Quel corps peuvent avoir ses diables familiaires et dedans quoy il les portoit.

Dit estre de grosseur d'une grosse mouche noir se grossissans et petissans, et portoit iceulx chacun dedans une boite pareille a celles qu'il nous a faict veoir.

Sy parlant a ses diables familiaires pour scavoir quelques secrets ou guerison ils luy donnent resolution et luy parlent.

Dit qu'ouy et luy enseignent ce qu'ils demandent.

S'il a pas heu cy devant usé de quelques remedes pour la guerison de la fille du sieur Bangrel de Bussang et quelz.

Dit avoir usé des remedes que ledit diable luy enseigna.

Sy aujourd'huy il a pas donné quelque remede a la femme de Delat Godel, et quels.

A dit qu'ouy et que son demon luy a enseigné les remedes.

Qui l'a faict venir pour medicamenteer ladite femme.

Dit qu'un nommé Jean Houin de Fresse le fut querir sont huit jours, et y a esté trois ou quatre fois avant qu'il voulut venir,

Sy l'on faict paction d'user souvent de ses recepbes et avis.

Dit qu'ouy, et de plusieurs pays.

Quelles graines est dedans une corne de laquelle il s'est trouvé saisys

Dit estre de la graine de fougere, de laquelle il se sert a les medicines, laquelle graines il la cuillit la veille de la Sainct Jean vers la minuict, et pour ce faire fault qu'il ait quelque bassings de l'eglise plain d'eau benitte faisant un et une dedans ung lieu ou croit la fagere, et ce ad cause que le diable les pourroit nuire.

A quoy est bonne ladite graine

A dit estre bonne de plusieurs façons, et singulierement pour faire bien aller ung cheval, luy en mettant quelques graines a la bouche.'

13 February 1625; interrogation

This was at Arches; previous one had been at le Thillot. Now said he was 76, 'mercier et medecin de son estat'. Had left his 'pays' around St Martin because he was selling nothing there. His trade was in 'espices' and in powder for worms and similar things. Claimed he had been drunk when he made confession about selling 'diabiles familiaires'. Had cured illnesses with herbs collected in mountains during May. Agreed he used seeds of heather, although those found on him were some he had bought, and was not sure they were genuine.

Asked how he had cured the daughter of Michel Bagrel, femme Martin Parmentier of Bussang, replied 'que c'a esté avec de mithridat de Venise, du savon du mesme lieu battus avec vin blanc, lequel breuvage luy avoit fait jeter tout plain de venin, qu'il a demeuré avec un medecin de Spire qui luy a enseigné ces remedes.'

Questioned again about previous confessions, repeated that he had been drunk. When it was pointed out some had been in morning, said he was still drunk from previous night. Denied that he 'se mesle de deviner et enseigner les choses perdues'.

'Enquis ce que veut dire le mot d'Hogri escrit sur une des boites qu'il y a esté trouvé saisy ou il y a des semences ou graines.'

Respond que c'est a dire fin en allemand et qu'il y estoit escrit par ce qu'il y avoit au dedans de son mithridat de Venise.

Remontré qu'il se trompe et que ce sont graines de fougères?

Dit qu'il voudroit qu'elle soit plaine d'or.

S'il est pas vray qu'il auroit confessé avoir achepté un diable familier sur le pont de Lyon et en payé cinq sols

Dit n'en avoir souvenance.

S'il se seroit pas vanté d'avoir hanté les Sarazins ainsy qu'il falloit bien qu'il sceut quelque chose et qu'il n'estoit pas sorcier mais devin?

Dit qu'il a dit avoir hanté les Sarazins mais n'avoir parlé du reste

Icy André Ferry doyen dudit Arches estant entré ou nous estions luy a maintenu luy avoir ouy dire avoir esté cuillir lesdites graines de fougères une veille de St Jean suivant l'ancien Calendrier, et qu'il falloit avoir une bonne teste

Respond, bien quand cela seroit, j'en voudrois avoir cuilly plain mon chapeau, et que sy ledit doyen le dit il le fault croire, mais qu'on ne le scauroit faire mourir pour cela.

Would say no more at this point, so sent back to prison until after dinner. Doyen also reported that he had admitted having 'diabiles familières', and he was asked again about these on return.

A dit estre la vérité qu'il auroit eu des diables familières jusques a sept, estants comme des mouches ou taons, qu'il avoit achapté et revendu, les uns sur le pont de Lyon, d'autres de quelques particuliers de Porantru et Pontarlier.

Qu'il y peut avoir dix huict ans qu'il achepta le premier sur ledit pont de Lyon et en paya cinq sols le second d'un nommé Perry Fondault de Melezey en Bourgogne.

Que lesdites familiers servent a plusieurs choses, entre autres pour acheter de la marchandise a bon pris, et que luy estant mercier il en auroit achepté pour scavoir combien il payeroit de sa mercerie, et que ledit familier luy disoit combien les marchands qui luy vendroient ladite marchandise, en avoient eux mesmes payé premierement.

Qu'une heure apres qu'il eutachepté le premier diable sur ledit pont de Lyon pour la mercerie iceluy luy dit qu'il falloit (attendu qu'il estoit a son service) qu'il le

nourist, ce qu'il convient et pactisa de faire des mesmes viandes que luy prevenu mangeroit, et que s'il manquoit de luy donner sa nourriture il seroit en danger d'avoir le col rompu, de fait ayant quelquesfois oublié de luy donner de ce qu'il mangeoit, il l'auroit bien battu jusques a luy faire des noirs et contusions au visage, parlant comme un petit enfant.

Enquis des moyens qu'il a tenu a la guerison de la femme Delot Godel et quelle maladie elle avoit?

Dit qu'elle avoit une pauvreté dans elle comme un sort, ce qu'il recognut par son urine en la mectant sur une tirebraise tout rouge du feu, et que lors que la maladie est naturelle, l'urine devient rouge et se perd par la chaleur, et si c'est un mal donné ou un sort, l'urine devient blanche et demeure sur le tirebraise sans se perdre.

Qui luy a enseigné cette cognoissance et secret?

Dit que le docteur de Spire avec lequel il a demeuré luy a enseigné.

Enquis ou il a eu la graine de fougeres dont il a esté trouvé saisys

Dit estre vray que la veille de St Jean, sont deux ans avec un allemant de Sernay qui l'induisit a ce s'en allerent sur la minuit cuillir ladite graine au val de St Amery, qu'ils feirent un grand cercle qu'ils asperserent d'eau beniste faicte par un prestre chaste et homme de bien, ou ils se meirent ayants un bassin ou il y avoit de la mesme eau beniste et un drap d'autel dans lequel ladite graine tomboit, que pendant cela le diable monté sur un cheval noir se promenoit a l'entour du cercle disant qu'ils prenoient ce que dieu luy avoit donné, et qu'eux ne disoient mot, et quand il fut minuit l'esprit s'esvanouit eux estants demeurés jusques au point du jour.

Qu'a la guerison de ladite maladie de la femme Godel et fille de Baguel il avoit usé de ladite graine comme la puale (principale?) drogue et du mithridat de Venise et qu'il est vray que son familier luy auroit enseigné ce remede.

Que ledit Bagrel l'envoya querir par un serviteur bourguignon, lequel Bagrel l'ayant vendredy dernier trouvé beuvant un coup en son logis venant au Thillot luy dit qu'il feroit bien de s'en aller, que nous venions pour l'apprehender avec le Sr Substitut, qu'il seroit cause, s'il ne s'en alloit, que luy Bagrel payeroit une amande, que ledit Sr Substitut luy avoit donné charge d'arrester ses hardes et bagages, neanmoins qu'il le cacheroit et garderoit plustost six semaines.

Que ladite graine de fougere est fort bonne pour faire aller un cheval, et que sy on en met ung grain dans l'esperon, encore que ce soit le plus mauvais cheval du monde, il yra comme l'on vouldra.

Dit de plus qu'il guerit les femmes en travail d'enfants et les fait heureusement accoucher en disant certaine oraison, et que lors qu'il estoit alentour de la fille dudit Bagrel on l'envoya querir aupres d'une femme qui estoit en travail a Sernay, laquelle il feit delivrer promptement de deux enfants qui vescurent trois jours, et l'oraison est telle

Madame de Vierge stein (serein?), prestés moy voz dignes clefz quand j'en auray fait je vous les rendray si dieu plait.

Nous auroit aussy raconté ung remede estrange et grandement superstitieux pour la guerison du bestial, qu'il dit avoir apprin l'ayant ouy raconter a quelque autre.

21 February 1625; letter from substitut de Faulcogny en Bourgogne

Je n'ay aultres memoriaux sur Anthoine Grevillon, sinon qu'il est quelquement diffamé de se mesler de sorcellerie, et qu'il s'est absenté de ce pays craignant d'estre apprehendé pour avoir vendu ung certain petit animal enfermé dans un boette qu'il qualifioit de diable familier; et entretenu dans cette superstition

Nicolas Lambolez de Bullotte Sainct Laurent qui se seroit perdu et assommé ayant porté quelques jours ledit animal a son col. Je vous envoie ledit animal que pourrez confronter audit Grevillon . . .

7 March 1625; information

Jean Thiebauld Grand Claude dit Honin, of Fresse, was the only witness produced. He said that 5 or 6 weeks earlier the late wife of Delat Godel had sent him (paying his costs) to find Anthoine at Orbey to see if he could visit and cure her, since he knew many remedies. Anthoine asked him what the illness was, to which he replied: 'qu'elle estoit enflée, il repartyt qu'elle estoit plaine de mauvais air et que c'estoit mal donné, qu'il s'en returnast, et luy rapportant son gage c'est a dire son payement, avec trois verres de vin blanc qu'il luy feroit un bon remede, ce qu'ayant fait, et luy ayant reporté un reinstaller et demy pour payement, et lesdites trois verres de vin, iceluy print une boite qu'il disoit estre mithridat de Venise, des graines ou semences qui estoient en une corne, disant, qu'il avoit mis son corps en grand danger pour avoir lesdite graines, puis en mit avec dudit vin dans une escuelle et y racla d'une pierre blanche qu'il avoit, disant que quand il avoit ladite pierre ou une pareille qu'il voyoit la nuict aussi clair que de jour. Et ayant le tout meslé ensemble luy donna et luy enjoignit d'en faire boire un verre au soir a ladite malade et un verre le matin, dela qu'elle print une piece d'argent qu'elle pendoit a son col et la porteroit neuf jours durant au nom de dieu des treize apostres et des onze milz vierges, et au bout de la neufvaine qu'on envoyoit et donneroit on ladite piece d'argent a une ladrederie et qu'il ny en avoit point de plus proche qu'a Espinal; dit de plus que ledit Grevillon auroit encore enjoint apres que ladite malade auroit prin le breuvage, qu'on allast au soleil levant prendre trois pierres dans la riviere puis les mettre au feu, et plein un chapeau d'une formiliaire, du bois de pomme pies benistes et ls faire bouillir en l'eau dans ung chauderon et de quart d'heure en quart d'heure y mettre une desdites pierres sortant du feu, et avec cette estuve en frotter le ventre de la malade. Qe si cela ne servoit de rien qu'on returnast aupres de luy, ce qu'estant effectué et le mal avallé plus bas, on renvoya le deposant aupres dudit Grevillon pour le faire venir en personne. Iceluy en feit beaucoup de difficulté disant qu'il avoit ja receu plusieurs affrontz au losgis de Bagrel, mais enfin apres plusieurs promesses et luy ayant mené un cheval il s'en vint quant a luy deposant, et parvenu en un endroit au lieu de Taye ledit Grevillon declara et dit monstrant ledit endroit qu'on y avoit porté les corps mortz de deux Bourguignons qui auroient esté tues, et qu'il falloit qu'il en disposast, et que prenant trois ou quatre hommes avec luy il parleroit a une pierre, et diroit pierre tel et tel ont tué lesdits Bourguignons et que lesdits hommes entendroient bien ceux qui auroient fait les meurtres, et estant venus a Bussang au losgis dudit Bagrel pendant que sa femme alloit tirer du vin, ledit Grevillon dit qu'il la feroit seoir proche de luy et qu'elle n'en iroit pas que ce ne soit tout fait, ce qu'arriva; de la poursuyvant leur chemin et descendante la montagne tirante au Thillot iceluy appercevant la maison d'André Valdenaire du Pont Jan, dit que s'il y estoit il luy feroit bonne chere, et qu'aucun luy ayant fait mourir un cheval, il avoit fait veoir audit Valdenaire celuy qui l'avoit fait mourir et le nomma disant que c'estoit le fils Colas le Moictrier de Fresse, et continuant ainsy leur chemin et parvenu proche de Frese, voyant ledit Grevillon la maison de Royne de la Gotte il commenca a dire O Royne, Royne, et luy estant demandé par luy deposant s'il la cognoissoit il respondit que c'estoit la plus grande sorciere qu'on scauroit trouver au pays, disant nous autres nous scavons quelque chose, et feit plusieurs semblables discours jusques a ce qu'il vindrent audit

Thillot losgis dudit Godel, ou estantz ledit Grevillon veit sa femme luy parla, luy toucha et ce fait dit en presence des servantes que son mal luy avoit esté donnée par une personne qu'il ne voulut nommer, mais si on vouloit qu'il la feroit venir dans deux ou trois jours et la rendroit malade de la mesme maladie qu'icelle femme Godel avoit, et qu'elle se souvienne d'un escot qu'elle feit un jour en sa poile avant ou apres la St Remy, et que ladite personne luy avoit frappé sur l'espaule estant aupres des fenestres, ce que ledit Grevillon avoit ja dit au deposant la premeire fois qu'il fut aupres de luy. Ce feit il devestit son pourpoint et le meit sur une table disant qu'on se garde bien d'y toucher qu'il y avoit une pierre qui saulteroit au né d'une personne, puis qu'on luy donnast une chambre a part avec trois chandelles et en ayant prin une en sa main et luy deposant deux, fut conduit en hault, ou estant et ayant fait poser les trois chandelles sur la table feit retirer ledit deposant; lequel ne fut si tost retire qu'il entendit crialler et mener un bruit estrange qui estonna tous ceux de la maison et peu de temps apres estant descendu embas, dit qu'il avoit trouvé et scavoit ceux ou celuy qui avoit donné le mal a ladite femme et qu'il feroit venir la personne et la rendroit percluse ou tomber en une catharre si on vouloit, et que ledit Delot dit qu'il desireroit de veoir ladite personne, sur cela se retira et ne peut dire davantage.

8 March 1625; interrogation

Was questioned about information from Faulcogney; letter was read to him and 'familiar' shown to him. Said he had not sold it to Lambolez, but recognised it as 'une mouche cantharide'. Lambolez had told him 'qu'il y avoit plus de six semaines qu'il avoit le diable familial de Beurand et qu'il deviendroit aussy riche que luy'.

Agreed he had been 2 or 3 times to see Godel's wife, and to description of remedies he had used; he had learned these from the doctor at Spire.

Asked 's'il ne scait pas l'art de deviner et de qui il la apprin?

Dit qu'il ne devine pas.'

Denied having said anything about murder of Beurard and his servant, of which he knew nothing. Also denied comments about André Valdenaire and Royne de la Goutte. Asked about statement that he would make the person who had bewitched Godel's wife come to the house, denied he had the power to do this. Also denied having claimed he would make them ill, and remarks about stone in his jacket. Had only taken one candle with him, and as for noises said 'Jesus! c'estoit donc le tonnerre'.

'S'il scait pas qu'apres la guerison de la fille de Bagrel le serviteur mourut incontinent et s'il ne l'auroit fait mourir pour garantir ladite fille

Dit que non et qu'icelle fut guerie par breuvage.'

Asked about stone which enabled him to see by night, said he did not have it on him, but it was a stone brought back from St Jacques.

8 March 1625; confrontation

Witness added two more details. Had been instructed to have a mass said as soon as the coin was hung round her neck, and on the road had told him 'qu'il avoit jouy d'une femme au val de Ramonchamp sept ans durant pour deux blancs et qu'au bout desdites annees, il recupera ses deux blancs.'

On confrontation Anthoine claimed he had stolen a pair of 'chaussottes' in Allemaigne; witness replied that he had given a 'pot de vin' for them. Agreed to

deposition, except that he denied knowing anything of the 'bruit et criaillement' in Godel's house.

11 March 1625; PG des Vosges (Dumenil) says he has consulted 'tout plein de docteurs qui ont escript et praticqués ceste matiere', who say it is impossible to make use of 'diablos familiaires' without making pacts. These normally involve conditions, and are most commonly made at sabat. Accused should be tried as 'sorcier et magicien', and questioned whether he had not renounced God to serve the devil, attended sabbat, used devil as succubus, and harmed men, animals, and crops. To be threatened with torture, and asked (on advice of clerics) whether at the time on previous Saturday (8th, at 7.45 in evening) when his 'brouilleries' were burned and exorcised he had not been 'battu et travallé du malin.' Also to be asked if he had cast spells, and if any were still in operation. Asks that this happen as soon as possible 'n'estant expedient de tenir longuement telles sortes de gens'. (From Mirecourt)

20 March 1625; interrogation

Agreed about using familiars, which he had bought from merchants at Lyon and elsewhere. Claimed that Perrin Sadoul, drappier of Melezey in Burgundy, had bought one with him, and that he used them to buy and sell at good prices.

Denied being a witch, or having been at sabbat. Asked why he had been 'sy triste et melancolique' in recent days, unable or unwilling to eat, said he had been ill. Denied having been beaten by devil, or cast spells; if he had taken them off it was only by use of drinks.

1 April 1625; PG des Vosges has seen further evidence against Grevillon, accused of 'magie, et de Leze Majesté divine au premier Chef.' He is highly suspect of having made pact with devil as 'sectateur de Magie non seulement Theurgique mais Scotiane', condemned by Ulpian and all other doctors. Then cites Delrio on use of familiar spirits, and asks for question ordinaire et extraordinaire. Also asks for him to be pricked for the mark.

11 April 1625; Change de Nancy approves

16 April 1625; interrogation under torture

Denied being witch or devin. When threatened with instruments 'Icy n'a rien fait que de se debattre et demener en criant et sans vouloir autrement respondre disant mon dieu mon pauvre corps.'

When coat was taken off and searched a 'crotte de pain brûlé de la grosseur d'un teston' was found sewn into it, with a pea-like ball in one corner which appeared from its colour to be incense, but which he said was cheese. Would not give any explanation; when asked if it was to feed his familiar denied this.

Given thumbscrews, he continued denials, although making 'des grimaces estranges et disant que le diable ait emporté l'heure et la journée et jamais il fut fait'. later adding 'helas mon maître que faites vous'.

When thumbscrews were used on feet and he was asked if he had used remedies the devil taught him, said he had. Asked about treatment of Delot Godel's wife, said he had not come soon enough, and his devil was in a box at Orbey.

Then racked, with triangle of wood under back. Agreed he had been beaten 3 or 4 times by his 'demon', but would still confess nothing more. Asked twice to be released, saying he would tell the truth, but still confessed very little. Agreed that bread in jacket had been to feed his demon. Said he had learned to use them from 'son compere le Gauchier qu'il a servy, lequel emporte un a son bras dans une boitte d'argent pour la guerre'. Agreed that demon had told him what remedies to use.

Asked if he had not prevented sacrament being given to Bagrel's daughter until she had taken his drink, agreed this was true, and it had been on advice of his demon. Still denied having any pact, or having renounced God. Agreed that he had asked for bread and cheese for his demon when he entered a house.

Finally said 'qu'il scait bien avoir failly d'avoirachepté des diables familiaires et d'en avoir usé, qu'il y renonce criant a Dieu mercy'.

18 April 1625; the surgeon who had pricked Anthoine for the mark reported that he had only found one place on back of head where he had not reacted immediately to being pricked. In that case blood had still emerged, and he had complained when he pushed harder. Asked about scars on his head, he had said these were injuries he had received as a soldier at siege of Ostend and elsewhere; they did indeed appear to be old wounds, probably made by a sword.

23 April 1625; PG des Vosges, with much brandishing of Latin texts, insists that he must have made an effective pact with the devil. Asks for death sentence, preceded by further use of thumbscrews to obtain names of accomplices.

24 April 1625; Change de Nancy approves, except for disallowing any further torture.

28 April 1625; sentence approved by 'jugeants' of Arches and carried out.

Costs of trial came to 107 francs, including cost of 79 days in prison at 2 gros a day (13 fr 2 gr). Paid on 8 March 1626.